

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-371-1927 portant désignation de notables indigènes pour siéger au tribunal d'homologation.

n° 24-371-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 octobre 1927

Numéro JO
n° 371 du 31/10/1927

Date du numéro
31 octobre 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 avril 1927 organisant la justice indigène à la Côte française des Somalis, particulièrement en ses articles 5, 25 et 26

Vu les propositions de l'administrateur chef des districts

Vu Paris de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire, en date du 13 octobre (n° 195),

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— liste des notables, parmi lesquels doivent être pris les assesseurs indigènes près le tribunal d'homologation est arrêtée comme suit : 1° Hassan Bota. Arabe, 60 ans; 2° Hadji Ouais, Somali 60 ans ; 3° Ragué Moussa, Somali. 40 ans ; 4° Ouais Deglo, Somalt, 40 ans ; 5° Farah Younis, Somali, 70 ans 6° Omar Mohamed. Dankali, 40 ans ; 7° Youssouf Mecha, Israélite, 45 ans.

Art. 2

— Le présent décision sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.